



Rallye Photo 2024
3^{ème} ÉDITION

Règlement intérieur

PRÉAMBULE

Le « Rallye Photo 2024 » est mis en place par les **Maisons des Habitants** de la Communauté de Communes, le Grand Ouest Toulousain.

Elles sont définies comme des **lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnements, d'activités, de services et de soutien aux initiatives portées par les habitants.**

Elles sont présentes sur l'ensemble des communes et sont à **destination de tous les publics.**



ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

A quel moment ?

Dans le cadre de nos animations d'été, les maisons des habitants du Grand Ouest Toulousain organisent du **29 juin au 2 septembre 2024** un **rallye photo** sur tout le territoire.

Ce rallye photo est un concours de photographies numériques. Un smartphone ou un appareil photo numérique sont vos outils de jeu. Aucun appareil ne sera prêté aux participants.

Comment ? C'est simple !

Nous vous proposons de **partir à la découverte des 8 communes** de la communauté de communes **par le biais de circuits de balades et / ou au travers des thématiques proposées !**

Cette année, des parcours de balades vous sont proposés sur chaque ville afin d'aborder ce rallye d'une manière différente : plus ludique et plus attractive. Ces circuits de balades vous permettront de (re)découvrir le territoire et, nous l'espérons, réaliser des photos. Toutefois, vous pourrez aussi tout aussi bien réaliser un cliché de votre jardin !

6 thématiques proposées cet été :

- ❖ **Mon endroit secret et préféré dans le Grand Ouest Toulousain**
- ❖ **Jeux d'ombres**
- ❖ **Y a de la joie**
- ❖ **1000 et un regards sur le climat**
- ❖ **Avec mes yeux d'enfant**
- ❖ **Ouvrons grand les Jeux (Olympiques !)**

+ 1 thème réservé uniquement pour la journée de lancement du 29 juin : **Couleurs**

7 photographies sont autorisées par participant.

Une photographie de chaque thématique ou plusieurs de la même.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PARTICIPATION

Le Rallye Photo est **gratuit et ouvert à tous, y compris aux mineurs** (sous la responsabilité d'un adulte); à l'exclusion des membres du jury. La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale, à remplir en ligne.

Toute photographie doit obligatoirement être prise durant la période définie : du 29 juin au 2 septembre 2024.

Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant le rallye : **il doit obligatoirement être l'auteur de la photographie.**

La participation au concours ne fait l'objet d'aucune inscription préalable. Elle implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à respecter le règlement sous peine d'être disqualifiés.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Rallye Photo est **gratuite**.

Pour une personne mineure, le représentant légal devra signer numériquement l'ensemble des documents administratifs et s'engage à ce que le mineur soit accompagné par une personne majeure pendant sa participation au rallye.

Pour participer au concours, les clichés devront être envoyés au format numérique JPEG sur le site du grand ouest toulousain.

Les photos devront être renommées avec le prénom, nom de famille et la thématique choisie (*exemple : Marie Dupont Couleurs*)

Les fichiers envoyés devront être accompagnés des éléments* suivants :

- Nom
- Prénom
- Âge du participant
- Code postal
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

**Ces informations confidentielles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas utilisées en dehors du Rallye Photo 2024.*

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET USAGE POSSIBLE DES PHOTOGRAPHIES

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise les organisateurs, à savoir la communauté de communes, le Grand Ouest Toulousain, à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (Site internet, affiche...). Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS ET DROITS A L'IMAGE

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur les photos présentées. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

Le Grand Ouest Toulousain décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

ARTICLE 5 : DELIBERATIONS DU JURY

Le jury du Rallye Photo est composé d'une dizaine de personnes : professionnels et habitants de chaque maison des habitants, élu(s) du Grand Ouest Toulousain, professionnel de la photographie (ou d'un spécialiste amateur).

Les photographies sont jugées sur : la composition et la qualité de la photographie ; sur la créativité, mise en scène, recherche ; sur l'impression générale et sur le respect de la thématique.

Les photos lauréates seront récompensées par de nombreux lots culturels.

Les photos qui arriveront en 2ème position seront également exposées lors de l'évènement final.

Leurs photos seront, à l'issue du vernissage, exposées dans les maisons des habitants. Elles pourront, après validation de la communauté de communes, circuler dans divers lieux du territoire : le réseau des médiathèques, mairies, etc

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du participant.

Le règlement est disponible sur le site internet de la communauté des communes, le grand ouest toulousain.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les maisons des habitants du Grand Ouest Toulousain ;

- ⊗ Maison des habitants de Plaisance du Touch : 05.62.13.52.57
- ⊗ Maison des habitants de la Salvetat St Gilles – Fontenilles : 05.34.52.70.96
- ⊗ Maison des habitants de Léguevin : 05.61.06.90.13
- ⊗ Maison des habitants de la Vallée de la Save : 05.62.13.80.20

ARTICLE 8 : DONNEES INFORMATIQUES

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), les informations nominatives recueillies dans le cadre du Rallye Photo 2024 sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et ses modifications ultérieures ainsi qu'au règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD / GDPR) entré en application le 25 mai 2018. Pour les données collectées par la communauté de communes, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification des données les concernant auprès du service à la population du Grand Ouest Toulousain en écrivant à l'adresse suivante : secretariat@grandouesttoulousain.fr

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement sur les données le concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. En cas de réclamation, le participant pourra saisir l'autorité de Contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy – 75007 Paris